NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

53 Nº 1 1926

Notes sur Marie-Médiatrice

R. VILAIN

p. 748 - 776

https://www.nrt.be/es/articulos/notes-sur-marie-mediatrice-3234

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Notes sur Marie-Médiatrice

La pensée de la médiation universelle de Marie préoccupe de plus en plus les théologiens.

Les derniers papes en ont parlé en termes non équivoques dans leurs lettres sur le Rosaire ou en d'autres circonstances.

La fête de Marie-Médiatrice accordée aux diocèses de Belgique à la demande de S. É. le cardinal Mercier, un des plus grands promoteurs de cette forme de la dévotion mariale (1), est une des dernières manifestations de la croyance de l'Église en la toute-puissante intercession de la Sainte Vierge.

Quant aux fidèles, leur dévotion de plus en plus confiante et universelle en Marie les prépare, semble-t-il, à accueillir joyeusement tout ce qui grandirait à leurs yeux le crédit de la Vierge Mère. Il est donc intéressant de préciser en quel sens les théologiens contemporains parlent de Marie-Médiatrice, de dégager le genre des arguments qu'ils emploient pour établir la médiation et de déterminer quelques-unes des recherches ultérieures qui devraient êtres faites.

I

La doctrine des théologiens contemporains.

« Le propre du médiateur, dit saint Thomas (2), est de joindre et unir ceux entre lesquels il est médiateur car les extrêmes se rejoignent au milieu. Unir parfaitement les hommes à Dieu est l'œuvre du Christ, par qui les hommes sont réconciliés à Dieu, selon ce que dit l'Apôtre aux

---

(1) On connaît sur ce sujet la magnifique lettre pastorale du cardinal Mercier dont la pensée a inspiré ce travail. On sait aussi que c'est à la suite de son intervention que de nombreux diocèses dans le monde entier ont demandé ce pouvoir fêter la médiation de Marie.

(2) *S. Th.*, III, q. 26, a. 1.

Corinthiens (II *Cor.* II, 19) : Dieu est dans le Christ, se réconciliant le monde ».

C'est pourquoi le Christ seul est le médiateur parfait entre Dieu et les hommes parce qu'il a par sa mort réconcilié le genre humain avec Dieu. Aussi l'Apôtre ayant dit (I Tim. II, 5) : « il y a un médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, homme lui-même » ajouta : « qui s'est donné en rédemption pour tous ».

Rien n'empêche cependant que d'autres soient dits médiateurs d'une certaine manière entre Dieu et les hommes, dans la mesure où ils aident à l'union à Dieu en y disposant ou en y servant.

Sur ce point tous les théologiens sont d'accord : le Christ seul est médiateur principal en tant qu'homme et ce n'est donc qu'en un sens dérivé et participé, comme le dit saint Thomas, qu'on peut appliquer ce terme de médiatrice à la Sainte Vierge.

Le Christ seul nous a mérité « de condigno » (1) les grâces du salut.

Seul, dans l'ordre providentiel actuel, Il est le médiateur absolument nécessaire.

Mais avec Lui et dépendamment de Lui, la Sainte Vierge a mérité ces mêmes grâces pour nous « de congruo » et elle est médiatrice, nécessaire aussi, d'une nécessité hypothétique voulue par la libre détermination divine.

Qu'est-ce à dire ?

Puisque la médiation de Marie est dépendante de celle de Jésus, pour la préciser, il faut voir comment Marie a collaboré à l'œuvre médiatrice du Sauveur.

La Rédemption compte, pour ainsi dire, deux moments : celui où elle s'est accomplie par la vie et le sacrifice de Notre-Seigneur et celui où elle s'achève en chaque homme par l'application immédiate des mérites salutaires de Jésus.

C'est par son Incarnation et sa mort en croix que le

(1) Tout mérite a comme principe la grâce. Mais le *titre* du mérite « de condigno » à l'objet est rigoureux, tandis que celui du mérite « de congruo » ne l'est pas.

Christ a sauvé toute l'humanité ; c'est par l'acquisition actuelle de la grâce que se sauve l'homme d'aujourd'hui.

Comment Marie a-t-elle collaboré et collabore-t-elle à ces deux moments de la Rédemption des hommes ?

Il est manifeste qu'elle a collaboré à l'Incarnation. Par sa vertu, elle a mérité « de congruo » d'être choisie comme Mère de Jésus. « La Bienheureuse Vierge » dit saint Thomas (1) « n'a pas mérité l'Incarnation, mais, l'Incarnation étant présupposée, elle a mérité qu'elle se fît par elle, non pas d'un mérite « de condigno » mais d'un mérite « de congruo », parce qu'il convenait que la Mère de Dieu fût une Vierge très pure et très parfaite ».

Elle a collaboré à l'Incarnation de manière plus immédiate encore en y consentant.

Dieu attendit le consentement de Marie pour faire l'œuvre de salut.

Comme c'était elle que Dieu avait préparée pour devenir la Mère du Verbe incarné et comme seule elle méritait [de congruo] cette dignité, de son consentement dépendait vraiment l'Incarnation et par le fait même la Rédemption du monde.

Dieu liait donc le sort de l'humanité et l'avenir de son œuvre à la libre volonté d'une femme ? Cela ne va-t-il pas à l'encontre des attributs divins ?

Ceci soulève toute la question de la dépendance des actes libres créés par rapport à l'action divine. Qu'il suffise de dire que Dieu a pu donner à Marie la grâce efficace qui la fit consentir à l'Incarnation sans cependant violenter sa liberté, de la même manière qu'Il donne aux prédestinés les grâces efficaces qui les feront se sauver librement.

Ainsi donc, et les théologiens sont unanimes sur ce point, Marie nous a donné Jésus librement puisqu'elle a consenti, en connaissance de cause, à l'Incarnation dont l'Ange lui faisait entrevoir la portée.

---

(1) III *Sent.*, d. 4, q. 3, a. 1 ad 5.

Ce consentement donné à la Rédemption par l'Incarnation, Marie l'a confirmé et achevé en acceptant l'immolation de son Fils au Calvaire et en s'y unissant.

La mention de la Vierge au pied de la Croix, faite par l'Évangile, est interprétée dans ce sens par les théologiens.

Marie a voulu avec Jésus la Rédemption du monde par les souffrances et la mort du Rédempteur.

Et son offrande à elle, son union, sa compassion aux douleurs de Jésus ont mérité « de congruo » ce que le Christ méritait « de condigno ».

Nous pouvons conclure avec les théologiens qui ont traité la question : la Sainte Vierge a collaboré à la Rédemption en y donnant son consentement, lors de l'Incarnation, consentement attendu par Dieu pour la réaliser. Elle y a collaboré encore en méritant d'un mérite de convenance le salut pour l'humanité par son acquiescement au sacrifice du Calvaire.

Cette collaboration nécessaire à l'œuvre rédemptrice surtout par le consentement à l'Incarnation suffirait déjà à justifier le titre de Marie-Médiatrice Universelle, puisque c'est par elle que nous est venu le Christ, source de toute grâce.

Mais les théologiens vont plus loin.

Marie collabore-t-elle au second moment de la Rédemption, à la distribution actuelle des grâces aux hommes ?

Les théologiens répondent affirmativement. Les raisons qu'ils apportent, nous les énoncerons dans la seconde partie de ce travail.

Mais précisons dès à présent dans quel sens ils entendent cette collaboration.

« Nous entendons que c'est de sa médiation et de son intercession, écrit le cardinal Billot (1), que dépend la distribution du trésor acquis par Jésus pour le salut des hommes ; que donc aucune grâce ne nous vient, à nous

(1) *Marie, Mère de Grâce*, par les PP. BAINVEL et DE LA BROISE. Introduction par le cardinal Billot. Beauchesne, 1921, p. VIII.

tous en général et à chacun de nous en particulier, qu'elle n'ait demandée pour nous ; et que, selon l'ordre établi par Dieu, elle fut en ce sens et de cette manière, constituée sous Jésus-Christ, après Jésus-Christ et par Jésus-Christ dont elle ne peut se séparer jamais, source et principe pour nous de toute vie surnaturelle ».

On ne peut exprimer plus clairement que ne l'a fait dans ce passage l'éminent cardinal, ce qui semble devenir l'opinion commune des théologiens.

Certains auteurs font ici une distinction. Marie a, sur l'actuelle répartition des grâces, un pouvoir universel, disent-ils, en ce sens qu'elle intervient généralement et qu'elle peut intervenir toujours. Ceci est du dépôt révélé.

Mais quant à dire qu'elle intervient toujours et que toutes les grâces sans exception passent par ses mains, cela n'est qu'une pieuse croyance, très solidement établie d'ailleurs. Le P. Terrien (1), par exemple, tient cette position.

En revanche, le P. Bainvel, le P. Merkelbach, le chanoine van Crombrugghe (2), etc., tiennent que cette seconde proposition est également dans la Révélation et pourrait être définie.

« Cette vérité, dit le P. Bainvel (3), n'est pas seulement une vérité acquise par voie de déduction théologique : c'est une vérité que nous pouvons hardiment regarder comme appartenant au dépôt de la foi et contenue dans le magistère de l'Église ».

Et le P. Merkelbach (4) : « La coopération de Marie à toute grâce est comprise dans l'affirmation de la médiation universelle... On peut dire que c'est une vérité implicite-

---

(1) *La Mère de Dieu et la Mère des hommes*, 2e partie, t. I, pp. 561 et suiv., et p. 579.

(2) *De universali B. M. in re salutis mediatione. Collect. Gandav.*, 1922, t. X, pp. 24 et suiv.

Voir aussi : *S. Thomae doctrina de B. M. V. Mediatrice omnium Gratiarum*, par le P. Hugon, dans *Xenia Thomistica*, t. II, p. 539.

(3) *Op. cit.*, p. 98.

(4) *Mater divinae gratiae* dans *Revue eccl. de Liège*, juillet 1914, p. 32.

ment révélée et qu'elle pourrait être un jour explicitement proposée par l'Église ».

Il reste à déterminer comment la Sainte Vierge intervient dans la distribution des grâces ?

Ici encore l'accord semble être fait.

La Sainte Vierge, après nous les avoir acquises en bloc à l'Annonciation et méritées d'un mérite de convenance au Calvaire, nous les obtient actuellement par sa toute-puissante intercession.

Intercession subordonnée à celle de Notre-Seigneur dont parle saint Paul « semper vivens ad interpellandum pro nobis ».

Elle continue au ciel à présenter son Fils à Dieu pour le salut du monde, ainsi que ses propres mérites. La vision béatifique lui donnant la connaissance de tous nos besoins spirituels et son cœur maternel la poussant à les satisfaire, elle prie pour chacun de nous. Et Dieu l'ayant voulu ainsi, par convenance pour sa Mère, c'est à sa prière qu'Il nous accorde les grâces de la Rédemption.

Cette intervention actuelle de Marie n'opère que depuis son Assomption qui l'a placée au ciel à côté de son Fils.

Tandis que sa médiation universelle par sa coopération à l'œuvre de l'Incarnation et de la Passion vaut également pour tous les rachetés de l'Ancien Testament.

[Saint Alphonse dit que Marie intercède déjà pour les hommes à partir de la naissance de Jésus. L'avis des modernes plaçant le début de cette intercession à l'Assomption paraît plus cohérent].

Certains auteurs ne se contentent pas de dire que Marie a une causalité morale dans la distribution des grâces par son intercession. Ils lui attribuent une causalité physique instrumentale.

Quand on parle des mains de Jésus et de Marie par lesquelles passe la grâce, on entend par main « le symbole concret et matériel d'une efficience spirituelle, dit le

chanoine Lebon (1), d'une causalité instrumentale par voie d'intelligence et de volonté qui applique, en la déterminant, la faveur divine à l'âme favorisée ».

Et le P. Hugon (2) écrit, sans se prononcer d'ailleurs : « Si Dieu daigne associer la valeur morale des actions de la Mère à la dignité morale des actions du Fils, pourquoi ne pas associer la causalité physique, pourquoi ne pas la faire concourir, comme celle du Christ, à la production d'une même grâce qui dérive de cette double médiation ? Il semble assez naturel que des actes dont Dieu veut se servir à chaque instant dans l'ordre de l'intercession soient élevés, transformés par la fécondité infinie et chargés de communiquer instrumentalement la vie céleste aux âmes...

Dieu, qui est à la fois présent en Marie et présent dans nos âmes, peut évidemment projeter sur nous l'action aimable de notre Mère ».

Cette théorie, à première vue, paraît assez audacieuse. Peut-être cependant pourrait-on y trouver quelque vérité si on la rapproche d'autres explications données par certains auteurs, comme nous le verrons plus bas.

Le P. Merkelbach (3), lui, préfère à la causalité instrumentale, « une causalité effectrice et dispositive d'ordre intentionnel » dans le sens où l'admet le cardinal Billot pour les sacrements ; « la Vierge, d'une manière potestative, pourrait disposer des grâces divines et désigner, en vertu d'une ordination de Dieu, ceux auxquels elles doivent être dispensées... »

Ces auteurs distinguent donc dans la médiation actuelle de Marie comme deux fonctions, celle de l'obtention des grâces et celle de leur distribution, la première s'exerçant par intercession, la seconde par une causalité spéciale qui ne peut être évidemment une causalité efficiente, mais qu'ils disent soit instrumentale, soit intentionnelle.

---

(1) *La B. V. Marie, Médiatrice de toutes les grâces,* dans *La vie diocésaine de Malines,* 1921, t. X, p. 261.

(2) *La causalité instrumentale en théologie,* p. 196.

(3) *Op. cit.,* p. 32.

Reste une question que l'exposé des opinions aura résolue déjà : cette médiation de Marie est-elle universelle *en fait* seulement et non de droit ou bien faut-il dire que des grâces *ne peuvent* nous être obtenues *que* par Marie?

Manifestement c'est cette seconde hypothèse que les auteurs qui défendent la médiation mariale, admettent. Mais entendons bien dans quel sens!

De par la libre volonté de Dieu et du Christ, dans l'ordre actuel, les grâces ne peuvent arriver aux hommes que par Marie.

Dans le plan providentiel de la Rédemption, seule la médiation du Christ est exigée par l'ordre même des choses. Elle suffisait, à elle seule, au salut du monde. Et si la coopération actuelle de Marie est requise, c'est parce que Dieu l'a bien voulu : cette coopération elle-même est don de Dieu mérité à l'humanité par le Christ. Mais une fois que Dieu l'a voulue, elle devient nécessaire.

« L'ordre présent des décrets divins, dit le P. de la Broise (1), veut que tout bienfait surnaturel accordé au monde, le soit avec le concours de trois volontés, et qu'aucun ne le soit autrement. C'est d'abord la volonté de Dieu qui confère toutes les grâces; puis la volonté de Notre-Seigneur, Médiateur, qui les mérite et les obtient en toute justice par Lui-même; enfin, la volonté de Marie, Médiatrice secondaire, qui les mérite et les obtient en toute convenance par Notre-Seigneur ».

Mais on objecte : Dieu serait donc déterminé par une créature à donner telle grâce à tel individu et aucune grâce ne pourrait échapper à cette intervention d'un être créé?

Autre chose est de dire que Dieu ne peut accorder une grâce que par l'intercession d'une créature et autre chose d'affirmer qu'il ne veut la donner que par cette intercession.

La vie surnaturelle tout entière est faite de cette collaboration entre Dieu et l'homme, voulue par Dieu et reposant en dernière analyse totalement sur Lui.

---

(1) *Op. cit.*, p. 23.

A ce compte-là, prier les saints, prier Dieu Lui-même serait superflu, si la prière n'était d'aucune efficacité dans l'ordre de la grâce.

La prière est, elle-même, soutenue par la grâce et c'est ce qui fait sa force, dira-t-on.

Mais l'intercession médiatrice de Marie est inspirée, elle aussi, par cette grâce dont la Vierge possède la plénitude.

Et, à cause de cela, comme nous le disions plus haut, jamais la volonté de Marie ne pourra contrecarrer le plan divin, Dieu agissant efficacement sur cette volonté qui n'en est pas moins libre dans son action.

Et la grâce des sacrements, dira-t-on encore, celle-là au moins vous ne direz pas qu'elle nous vient par Marie ?

La réponse des auteurs est simple : le sacrement n'opère pas la grâce par l'intervention de Marie, c'est clair, mais la grâce du sacrement, c'est elle qui nous l'obtient. Elle ne rend pas le sacrement opérant, mais elle nous obtient de recevoir cette grâce que le sacrement nous confère.

« Selon la disposition divine, écrit le chanoine Lebon (1), nous recevons les sacrements par Jésus et Marie, et la grâce par les sacrements ».

Beaucoup de difficultés contre la thèse de Marie-Médiatrice viennent de la confusion entre coopération absolument et relativement nécessaire ainsi qu'entre les deux conceptions : « toute grâce venant par Marie » et « toute grâce demandée à Marie ».

Il est évident que toute grâce ne doit pas être demandée à Marie pour être obtenue par elle, de même qu'il ne faut pas invoquer Notre-Seigneur pour qu'une grâce accordée le soit par ses mérites.

Il est évident aussi que la coopération de Marie à l'œuvre rédemptrice ne peut avoir été absolument nécessaire. Comme le remarque le P. Jeanjacquot (2) à ce sujet : « il faut distinguer deux sortes de coopérations, celle qui

(1) *Op. cit.*, p. 444, (2e article).

(2) *Simples explications sur la coopération de la Sainte Vierge à l'œuvre de la Rédemption.* 1868, pp. 183-185.

s'ajoute à l'action principale pour la compléter et lui faire produire un effet que seule elle ne pourrait pas produire, et celle qui est seulement pour l'action principale ou une condition nécessaire ou une cause impulsive et déterminante... L'intercession du souverain Médiateur serait tout aussi efficace, qu'elle l'est, quand même elle s'exercerait sans que la Sainte Vierge y eût aucune part... Mais cette intercession de Notre-Seigneur n'existe par rapport à aucune grâce que moyennant celle de la Sainte Vierge, Lui-même le voulant ainsi et ayant établi cet ordre de dispensation de ses biens... ».

C'est donc du second genre de coopération qu'il s'agit et cela supprime les objections venant de l'indépendance divine et de l'efficacité exclusive de la Rédemption par le Christ.

Terminons cet exposé de la doctrine des théologiens actuels sur la médiation universelle de Marie par cette page du P. Merkelbach mettant en relief les distinctions à faire en cette matière :

« Le Christ est seul médiateur premier et suprême. Marie est médiatrice secondaire et subordonnée. Le Christ est médiateur principal et parfait qui a pu parfaire la réconciliation de l'homme avec Dieu. Marie a collaboré à cette œuvre « dispositive et ministerialiter » : elle a aidé le Sauveur à accomplir la réconciliation et l'aide à appliquer la Rédemption. Le Christ est médiateur suffisant par Lui-même qui nous a unis à Dieu par ses mérites propres en justice. Marie, qui a obtenu cela d'un mérite de convenance, est dépendante dans sa médiation et reçoit tout son pouvoir des mérites et de la grâce du Rédempteur.

Le Christ est le médiateur absolument nécessaire pour qu'une juste réparation soit accomplie. Marie est la médiatrice nécessaire d'une nécessité conditionnelle, si Dieu le décide par sa libre volonté. Le Christ est le médiateur universel, même de la Sainte Vierge. Celle-ci exerce sa médiation pour tous les autres hommes, ne pouvant être sa propre médiatrice, ni mériter la plénitude de grâce originelle et l'immunité initiale par elle-même, elle qui

toutefois fut rachetée « de manière plus élevée que les autres » (1).

Ces distinctions faites, il faut conclure avec saint Bernardin de Sienne (2), un des grands défenseurs de Marie-Médiatrice : « De même que Dieu est l'auteur souverain de toutes les grâces qui descendent sur le genre humain et que Jésus-Christ est le Souverain Médiateur, ainsi la glorieuse Vierge en est la souveraine dispensatrice. Car elle est le cou de notre Chef, par lequel sont communiqués de la Tête au Corps mystique tous les dons spirituels ».

Nous avons, dans cette première partie, exposé la thèse de la médiation universelle de Marie telle que la professent les théologiens actuels s'occupant de cette question.

Il nous faut maintenant déterminer le genre des arguments qu'ils emploient pour l'établir.

II

Les arguments.

Notre but n'est pas d'entrer dans le détail des arguments ni d'en faire la critique. Cela nous entraînerait trop loin. Ce que nous voulons, conformément à ce que nous nous sommes proposé dans ces pages, c'est montrer quels genres d'arguments se rencontrent dans les auteurs modernes, réservant quelques remarques générales à ce sujet pour notre dernière partie.

Et d'abord l'argument d'Écriture Sainte.

On cite les différents récits des Évangiles et des Actes qui ont trait à la Vierge.

Annonciation, visite à Élisabeth, noces de Cana, station au Calvaire, retraite de la Pentecôte, autant de faits qu'on rappelle pour confirmer soit le rôle de Marie dans la Rédemption, soit sa maternité spirituelle, soit son intervention dans la collation de la grâce.

---

(1) *Quid senserit S. Thomas de Mediatione B. Mariae Virginis. Xenia thomistica.* Rome 1925, t. II, p. 514.

(2) *Dom. I in quadrag. Serm. X*, a. 1, c. 3.
Serm. IV de Concept., a. 3, c. 1.

Le Sauveur a voulu manifester par une action visible de Marie intervenant aux premiers actes de sanctification (première grâce à Jean-Baptiste, premier miracle à Cana, première effusion de l'Esprit à l'Église) faits par Jésus, l'action invisible qu'elle aurait sur tout le développement de la vie surnaturelle parmi les hommes.

Le texte capital est évidemment celui de l'annonciation qui, celui-là, est à la base de la doctrine de Marie prenant part à la Rédemption et par le fait même de la doctrine de Marie-Médiatrice.

« Le Fiat de l'Incarnation » dit le P. Bainvel (1), « prononcé dans la lumière divine par la Vierge tout investie de Dieu, prend, par l'union de la volonté de Marie avec la volonté de Dieu, quelque chose de l'immensité du plan divin, embrassant dans sa magnifique unité toute l'œuvre de réparation et de salut... Quand Marie n'aurait pas à notre reconnaissance et à notre amour d'autre titre que ce Fiat, avec son concours maternel à l'Incarnation, ce serait assez pour l'appeler en toute justice la coopératrice de notre salut, notre mère dans l'ordre surnaturel ; ce serait assez pour dire que toutes les grâces nous sont venues et nous viennent par elle ».

Un autre texte important lui aussi, c'est celui de saint Jean qui raconte comment l'apôtre fut confié à Marie et Marie donnée comme mère à l'apôtre au Calvaire.

On y voit d'après la tradition (2) la confirmation de la maternité spirituelle de la Vierge sur l'humanité.

Nous laissons de côté la question du sens typique ou littéral.

---

(1) *Op. cit.*, pp. 75 et 77.

(2) C'est ce qu'affirme Léon XIII dans son encyclique du 5 septembre 1895 : « En la personne de Jean, selon le sentiment constant de l'Église, le Christ a désigné le genre humain tout entier, mais spécialement ceux qui Lui sont unis par la foi. Voilà pourquoi les âmes chrétiennes, mues par une espèce d'impulsion native, se portent vers Marie et lui communiquent avec confiance leurs projets, leurs joies et leurs peines, se recommandent à elle avec tout ce qu'elles ont, comme des fils ».

Après les textes évangéliques, on invoque le témoignage de la Tradition.

Après avoir cité un nombre considérable de textes de Pères, Passaglia (1) conclut : « Nous appuyant sur l'autorité des anciens et leurs remarquables témoignages, nous considérons qu'il faut unir au Christ, Homme-Dieu, seul Médiateur naturel, la Vierge, Mère de Dieu, seule médiatrice naturelle, à un degré secondaire et analogique ».

Passaglia n'entre pas dans les distinctions faites plus haut. Tous les textes qu'il cite, beaucoup d'entre eux au moins, peuvent s'expliquer uniquement par la participation de Marie à l'œuvre de la Rédemption. Implicitement, ils peuvent contenir davantage.

Dès l'origine, cette participation est affirmée. On en trouve le témoignage explicite déjà dans sainte Irenée (2).

Ensuite les passages ayant trait à l'intervention de Marie dans les difficultés de la vie se multiplient. Fait-on encore allusion à l'œuvre rédemptrice ou bien a-t-on déjà en vue une action actuelle de la Vierge ? Cette seconde hypothèse semble plus naturelle. Les auteurs d'ailleurs ne faisaient peut-être pas ces distinctions et, sachant le rôle important de Marie, spontanément s'adressaient à elle dans leurs besoins (3).

Les textes à partir du VIII^e^ siècle deviennent plus explicites (4).

---

(1) *De immac. Deiparae conceptu*, t. III, 1855, p. 1483.

(2) *Adv. haer.*, *P. G.* VII, 958 et suiv., 1175.

(3) « Salut à vous », dit saint Cyrille d'Alexandrie († 444), « par qui les églises se sont multipliées dans les cités, les bourgs et les îles..., par qui toute âme fidèle est sauvée... » P. G. LXXVII, 1033.

« Salut à vous » dit Antipater († 458), « qui intercedez librement comme médiatrice pour le genre humain .. » *P. G.* LXXXV, 1772.

Et saint André de Crète († 720) : « Quittez cette demeure terrestre pour aller rendre Dieu propice à nous, sa créature. Vivant parmi nous, vous n'étiez possédée que par une minime partie de notre terre. A présent que vous montez aux cieux, le monde entier vous embrassera comme son propitiatoire universel » *P. G.* XCVII, 1100.

(4) Saint Germain de Constantinople par exemple († 733) : « Votre intercession est notre vie, car si vous ne dirigez nos pas, personne ne

Enfin une fois arrivé à saint Anselme, à saint Bernard (1) surtout, le concept de la médiation universelle se précise et l'adage « *Deus totum nos habere voluit per Mariam* » devient fort répandu en théologie.

Saint Bernardin de Sienne († 1444) précisera davantage encore (2).

On trouve chez lui, déjà formulée la thèse actuelle. A partir du XVII^e^ siècle, elle devient commune parmi les théologiens avec les distinctions que nous faisions plus haut.

Au XVIII^e^ siècle, le B^x^ Grignon de Montfort († 1716) s'en fait l'apôtre et la développe dans son fameux « Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge » ; et saint Alphonse la prouve dans ses « Gloires de Marie ».

Ces noms et citations ne prétendent pas prouver la thèse : ils ne sont donnés que pour montrer le développement de l'argument, la thèse allant se précisant toujours davantage

---

deviendra spirituel, personne n'adorera Dieu en esprit et en vérité... Personne ne reçoit aucun don de la miséricorde divine, sinon par vous, ô pleine de grâce... » *P. G.* XCVIII, 349.

« Elle monte au séjour de l'éternelle paix », écrit saint Jean, archevêque des Euchaïtes, «... maintenant et toujours elle s'occupe de notre malheureuse terre... Par elle nous avons l'être, le mouvement et la vie... en tout temps et de toute manière, elle nous rend propices et son Fils et le Père de miséricorde, en sorte qu'elle nous obtient et nous obtiendra de lui tous les biens... » *P. G.* CXX, 1109.

Il faudrait citer aussi l'école de saint Ephrem dont un extrait caractéristique se trouve dans l'office de Marie-Médiatrice : « Vous êtes une mer inépuisable des divines largesses confiées à votre discrétion... dispensatrice de tous les biens... après notre divin Médiateur, vous êtes la médiatrice du genre humain. »

(1) *Sermo de aquaeducta. P. L.* CLXXXIII, 440 et suiv.

(2) « Toute grâce communiquée aux hommes dans ce siècle, l'est par une triple procession : car elle va du Père au Christ, du Christ à la Vierge et de la Vierge à nous... A partir de l'heure où elle conçut le Fils de Dieu dans son chaste sein, elle a joui d'une espèce de juridiction ou d'autorité sur toutes les processions temporelles du Saint Esprit en sorte que nulle créature ne reçoit de Dieu aucune grâce dont Marie ne soit la dispensatrice... Elle peut donc être appelée justement la pleine de grâce, puisque toute grâce coule par elle sur l'Église militante ». *Serm. VI de Annunc., a. 1, c. 2.*

à partir des textes d'Irénée sur la nouvelle Ève jusqu'aux affirmations de théologiens actuels.

Et l'on pourrait suivre le même développement dans la prière chrétienne, développement beaucoup plus rapide, Marie ayant pris très vite une place prépondérante dans la vie intérieure des chrétiens. Ils distinguèrent sans tarder le rôle spécial qu'elle jouait et sa part dans l'œuvre de salut : c'est ce qui explique la confiance inépuisable et le recours constant et universel des chrétiens.

Depuis Benoît XIV enfin, les Papes ne cessent de rappeler ce rôle de Marie, non pas dans des documents du magistère infaillible, mais dans leurs encycliques et lettres.

Léon XIII (1) en parle fréquemment. Si dans un de ses textes, il semble ne pas se prononcer sur l'absolue universalité de la médiation, par ailleurs, il ne cesse d'insister sur le fait que « Dieu veut qu'elle soit le principe de tous les biens... notre Médiatrice auprès du Médiateur ». Pie X, lui aussi, affirme la même vérité : « Par cette communion de souffrances et de sentiments avec Jésus, Marie a mérité de devenir la réparatrice de l'humanité déchue et, par suite, la dispensatrice de tous les trésors que Jésus nous a acquis par son sang et sa mort ».

Benoit XV fréquemment manifesta sa sympathie à l'idée et Pie XI y fait allusion dans la conclusion de l'Encyclique sur les Missions.

A cette première série d'arguments d'ordre scripturaire ou traditionnel, les théologiens en ajoutent d'autres, les uns tirés de la mariologie elle-même et explicitant ce qu'elle contient déjà, les autres étant plutôt des arguments de convenance.

Marie est Mère du Christ-Rédempteur.

Elle a coopéré à la Rédemption par son acquiescement à l'Incarnation et par sa compassion au Calvaire. Elle devint par le fait même Mère des hommes.

(1). Cfr Les encycliques de Léon XIII sur le Rosaire.

Partant de là, les théologiens raisonnent comme suit.

Le principe de leur raisonnement est exprimé clairement dans ce passage de Bossuet (1) : « Dieu ayant une fois voulu nous donner Jésus-Christ par la Sainte Vierge, cet ordre ne change plus et « les dons de Dieu sont sans repentance ». Il est et sera toujours véritable qu'ayant reçu par elle une fois le principe universel de la grâce, nous en recevions encore par son entremise les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne. Sa charité maternelle ayant tant contribué à notre salut dans le mystère de l'Incarnation, elle y contribuera éternellement dans toutes les autres opérations qui n'en sont que des dépendances ».

Le plan de Dieu est un et la grâce, donnée à Marie en fonction du rôle qu'elle avait à remplir dans l'œuvre rédemptrice, continue à opérer, Marie restant actuellement la Mère du Christ Sauveur. Telle est la base de tous les arguments.

Marie, et la tradition le dit depuis les origines, est la seconde Ève. Ève, non seulement, prit part à la perte de l'humanité par sa faute, mais aussi par la transmission de la vie, avec les suites de cette faute, à ses descendants.

Marie prit part à la Rédemption par son consentement mais elle continue à collaborer à la transmission de la vie aux chrétiens et comme cette vie est spirituelle, son action peut se faire sentir immédiatement sans passer par la longue chaîne des descendances charnelles.

Ce rôle de seconde Ève s'inaugure à l'Annonciation et se poursuit au Calvaire. Mais la Rédemption est *une,* quoique ses effets s'échelonnent le long du temps. Impossible de séparer les effets de la cause. Marie ayant donc participé à la cause, participe nécessairement aux effets.

Et la maternité spirituelle, dont elle est devenue titulaire par cette participation, a ses effets, elle aussi, le long de l'histoire de l'Église.

Ayant engendré la tête du corps mystique, tout le corps

(1) *Sermon sur l'Imm. Conc.* (1669), édit. Lebarq, t. V, p. 609.

lui doit la vie. Et sa fonction de mère continuant à s'exercer par rapport au chef, doit continuer à s'exercer tant que le corps mystique n'est pas arrivé par rapport aux membres à maturité, comme le dit le P. Cremers.

Et comment cette maternité s'exercerait-elle sinon par la collaboration à la distribution des grâces, puisque c'est par la grâce, que nous naissons à la vie surnaturelle et y progressons ?

Enfin cette collaboration doit être universelle et s'étendre à toutes les grâces, puisque originairement le don de toutes les grâces nous est venu par Marie.

Cette idée de cohésion du plan divin par rapport à la Rédemption d'une part, de l'unité de l'œuvre rédemptrice elle-même de l'autre, et donc de la *permanence* de la fonction maternelle de Marie, est extrêmement féconde en cette matière. Quand on lit les documents patristiques à sa lumière, on comprend qu'elle a été l'élément vital qui a fait aboutir à la thèse actuelle tout le développement de l'idée de la médiation mariale ?

Marie donc, parce qu'elle est la Mère du Sauveur et le reste, est et reste également la Mère des hommes. Le don qu'elle a commencé à nous faire à l'Incarnation, elle l'achève en chacun de nous, ce don étant unique et total (1).

Ce raisonnement, les théologiens le confirment par un argument fort employé en mariologie, l'argument de convenance.

Voici comment le chanoine Blondiau (2) caractérise cet

(1) Le P. TERRIEN résume tout ceci en cette phrase : « N'est-il pas vrai que Dieu ayant voulu se donner à nous par Jésus-Christ, cet ordre désormais ne change plus. Ce qui a eu lieu généralement pour tous au Calvaire se continue toujours et pour chacun des hommes à travers les siècles. Nul ne peut aller au Père que par le Fils ; j'entends par le Fils revêtu de notre chair. Pareillement Jésus ayant voulu se donner à nous par Marie, cet ordre ne doit pas changer davantage. La voie normale pour arriver au Fils doit passer par la Mère. Donc puisque c'est la grâce qui nous mène au Fils, c'est à Marie qu'il appartient de nous obtenir cette grâce. » *Op. cit.*, p. 352.

(2) *Fondement théol. de la Mariologie.* Congrès Marial de Bruxelles, 1921, p. 121.

argument de convenance. On peut et on doit attribuer à Marie, dit-il, de manière éminente toutes les faveurs divines qui la rendent plus sainte ou plus apte à remplir sa mission de Mère de Dieu, à condition que la privation de cette faveur ne convienne pas à cette mission et que la Révélation ne s'y oppose pas.

Le principe de cet argument est encore l'unité et la cohérence du plan divin par rapport à Marie cette fois, Dieu adaptant nécessairement les moyens à la fin et « préparant, comme l'écrit saint Thomas, la créature choisie pour une fonction spéciale, à remplir dignement son ministère (1) ».

Les théologiens, partant de là, en concluent que Dieu ayant voulu associer, en toute sa vie et son œuvre terrestre, Marie à Jésus, a voulu également l'associer à son Fils dans la distribution de ces grâces dont l'acquisition avait requis les deux concours.

Aucune raison ne demande qu'on arrête le rôle de Marie à sa mort. Au contraire, tout indique, comme nous le disions plus haut, que ce rôle continue. Donc puisqu'il semble plus digne de Marie et plus conforme à sa fonction maternelle de lui attribuer cette actuelle participation à la distribution des grâces, il faut le faire.

Ainsi les deux genres d'arguments se complètent : l'unité du plan divin et de la Rédemption demande que le rôle secondaire de Marie continue à s'exercer avec celui du Rédempteur, et la convenance de la médiation actuelle de la Vierge nous indique que le Christ certainement continue à s'associer sa Mère dans l'œuvre du salut.

Il faut remarquer d'ailleurs que l'argument de convenance, dont la portée est très réduite quand il s'agit de Dieu qui juge des choses d'une manière qui nous échappe, devient très fort quand il s'agit du Christ dont le Cœur est un cœur d'homme.

---

(1) *S. th.* III, q. 27, a. 5, ad 1.

Concluons avec le P. Bainvel (1) : « Quand on compare cette vérité avec le dogme de l'Immaculée Conception ; quand on met en regard la pénurie des témoignages anciens explicites en faveur de l'Immaculée Conception et les difficultés formidables de la question d'une part et de l'autre, l'abondance et la précision des témoignages qui, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, se sont accumulés en faveur de la coopération de Marie à l'œuvre rédemptrice et à toutes les grâces qui en sont l'exécution à travers le monde, en faveur de la médiation universelle et de la maternité de grâce, sans qu'on puisse opposer à cet accord unanime aucune voix discordante dont il y ait à tenir compte, aucune objection sérieuse, on s'étonne presque que l'Immaculée Conception ait pu faire son chemin, tandis que la maternité de grâce n'est pas encore érigée en dogme ».

Nous n'avons fait dans cette seconde partie qu'exposer les arguments des auteurs.

Dans une troisième partie, examinons, pour terminer, sur quels points on pourrait faire progresser l'idée elle-même de la médiation et les preuves qu'on en apporte.

III

Quelques sujets de recherche.

Marie a pris part à l'œuvre rédemptrice et est devenue par là Mère de grâce. Elle continue à exercer ses fonctions maternelles en coopérant à la distribution universelle des grâces par son intercession, si bien que, par la volonté de Dieu, toute grâce doit passer par elle. Voilà où en est la thèse de Marie-Médiatrice aujourd'hui.

Sur quels points reste-t-il à progresser ?

Et d'abord la doctrine de la médiation universelle de Marie est-elle, comme le dit Mr Van Noort (2), « une opinion pieuse et solidement probable » ou, selon le P. Bain-

(1) *Op. cit.*, p. 98.
(2) *De Deo Redemptore*, 1910, p. 193.

vel (1), « contenue dans le magistère de l'Église », ou du moins d'après le P. Merkelbach (2), « comme ne pouvant peut-être plus être révoquée en doute sans quelque témérité » ?

Pour répondre à cette question et pour fortifier l'argument de Tradition, un examen attentif des témoignages serait à faire. Travail considérable qui supposerait une connaissance approfondie des Pères. Dans quel sens disent-ils que « tout nous vient par Marie » ? Voilà ce qu'il faudrait déterminer. Un certain nombre de textes, comme nous l'avons dit, peuvent ne s'appliquer qu'à l'Annonciation. Mais un grand nombre d'autres ne s'entendent bien que de la médiation universelle.

Universelle comme nous la comprenons aujourd'hui ? Implicitement ou explicitement ? Nouveau point à préciser.

Enfin, à partir du XVII^e siècle, la question est débattue positivement entre théologiens. Rares sont ceux qui la combattent et nombreux, ses défenseurs. L'accord a-t-il été et est-il unanime ?

Il serait intéressant en effet d'examiner si le consentement des théologiens a été et reste moralement unanime sur cette question, la considérant comme de foi. Ce serait un gage évident de sa révélation, et qu'elle fait partie du magistère ordinaire de l'Église.

On pourrait, en étudiant ainsi la Tradition, montrer peut-être comment le développement de la vérité de Marie-Médiatrice a suivi une marche parallèle à celui de l'Immaculée Conception de la Vierge, sous l'impulsion et la sauvegarde infaillible de l'Esprit-Saint.

Vérite implicitement révélée qui est proposée implicitement pendant longtemps par les Pères et crue de la même manière par les fidèles.

Sous l'influence d'hommes comme saint Bernard et de la dévotion grandissante des chrétiens, elle en vint à être

(1) *Op. cit.*, p. 98.
(2) *Op. cit.*, p. 33.

exposée explicitement après une longe période de possession tranquille mais implicite.

Une fois clairement explicitée, des théologiens la discutent.

Mais le nombre des opposants, comme nous le disions, est minime.

Et peut-être serait-il possible de démontrer que maintenant l'avis est unanime, ainsi que nous venons de le suggérer, en attendant que l'Église se prononce définitivement.

Mais il n'y a pas seulement à progresser dans l'étude de l'argument de Tradition.

Un large champ de travail reste à ceux qui voudraient développer la théologie spéculative de Marie-Médiatrice.

Jusqu'à présent en somme on a conçu la médiation de Marie de manière assez juridique. Le ciel peut être comparé à une cour dont la Sainte Trinité est le centre. Marie occupe à cette cour la place d'une suprême intendante : elle demande chacune des grâces dont les hommes ont besoin. Son Fils les reçoit de Dieu le Père et les communique à la Vierge, des mains de laquelle elles descendent sur l'humanité.

Manifestement, derrière cette imagerie, les Pères pressentent autre chose et telles de leurs formules par leur profondeur montrent qu'ils veulent dire davantage.

Mais quoi ?

Il est certain que le rôle de la Sainte Vierge est autre que celui de saint Joseph. L'Église proclame celui-ci protecteur de la Chrétienté tout entière, lui continuant par là la fonction de Père nourricier de Jésus. Ce titre de protecteur convient à celui qui reçut la sublime mission de garder le Sauveur mais qui n'eut pas, par rapport à lui ni donc par rapport à son Église, la relation plus profonde de la paternité.

Marie, elle, unie à Jésus d'une manière ineffable, doit donc avoir à l'égard de l'Église une mission d'un genre tout différent que celle de Joseph et lui être unie d'une

manière plus intime, disons le mot, ontologique, comme sa maternité le suppose.

C'est, en effet, à sa réalité de Mère du Christ que se rattache sa médiation comme tous ses autres privilèges.

C'est en partant de sa maternité, ainsi que le fait dans un remarquable article, le P. Cremers (1), qu'il faut élaborer une théologie de la médiation de Marie.

Pour arriver à bonne fin, il serait nécessaire de relier cette théorie de la médiation, d'une part à l'ensemble du dogme de la Rédemption, de l'autre aux différentes thèses de la mariologie, et de l'édifier sur les documents de la Tradition dont on aurait dégagé les pensées maîtresses.

Qui ne voit combien pareil travail serait difficile !

La théologie de la Rédemption, en effet, du point de vue spéculatif, est encore *in fieri* et c'est d'elle cependant que dépend celle de Marie-Médiatrice.

Quel rapport existe-t-il entre le Christ et l'Église, quel genre d'unité met entre eux la grâce ? Comment doit s'entendre la communion des Saints ? Quelle est l'action de l'Église triomphante sur l'Église militante ?

Enfin qu'est-ce que « l'intercession » et quelle est sa place dans l'ordre actuel ?

Autant de questions qui, entre autres, devraient être résolues pour que puisse l'être celle de Marie-Médiatrice.

Le P. Cremers, dans le rapport cité plus haut, semble avoir voulu pousser la question dans ce sens, et l'étudier spéculativement sans se borner à la conception juridique de la plupart des auteurs.

Ses considérations méritent d'être remarquées. « Le Verbe désirait s'unir à Marie, dit-il, afin de devenir en naissant d'elle le principe de grâce pour toute l'humanité et de prendre d'elle cette nature humaine, avec laquelle il se lierait par des fiançailles, dont son union avec Marie serait le principe et le type...

Les fiançailles originelles de Marie avec le Verbe,

(1) *Moederschap en Middelaarschap*. Maria-Congres, Brussel, 1921, t. I, p. 85.

n'avaient comme fin que d'être le principe des divines fiançailles avec l'humanité entière...

Marie fut donc établie mère du Verbe pour être la Mère de l'humanité...

Mais les fiançailles de Marie avec le Verbe ne se terminent pas à sa maternité corporelle, puisque ces fiançailles ont pour but la formation d'une humanité surnaturelle et que le désir de cette grâce opère toujours en Marie. Ce désir continuera à opérer tant que le corps mystique ne sera pas arrivé à la plénitude de l'homme parfait... »

C'est sur cette base que le P. Cremers établit la thèse de la médiation.

La médiation actuelle de Marie en effet ne peut être que la continuation de celle que Dieu lui confia à l'origine.

Quelle fut cette médiation originelle ?

Marie n'a pas eu un rôle principal : celui-là revient au Christ, Homme-Dieu.

Sa part dans l'œuvre rédemptrice fut la part de la *créature* mais d'une créature éminente, la plus éminente qui soit.

Quelle part Dieu donna-t-il à la créature dans le plan actuel de la réparation ?

Dieu ne voulut pas sauver l'homme sans lui. Et Il ne voulut pas non plus le sauver isolément mais *socialement,* selon sa condition d'homme qui le fait appartenir à un groupe dominant les individus tout en les perfectionnant.

La Rédemption était une œuvre d'union, l'union de Dieu et de l'humanité.

Dans cette œuvre, la démarche initiale revenait à Dieu, Dieu seul pouvant élever l'homme à Lui.

Mais néanmoins à cette œuvre, le consentement de l'homme était requis.

Il fallait que l'humanité accepte l'offre divine. Et comme l'humanité est une, il fallait qu'elle accepte socialement.

Aussi avant de s'unir à cette humanité, en une individualité qui soit à la fois Dieu et unie mystérieusement à tous les hommes, Dieu demande-t-Il à l'humanité si elle consent.

C'est l'Annonciation.

Marie est là, répondant « loco totius naturae humanae », comme dit saint Thomas (1) et comme le redira plus tard Leon XIII.

C'est elle qui fait la part de l'homme : elle accepte Dieu, elle le reçoit et c'est en elle qu'Il prend cette nature humaine qui sera unie par un contact de grâce avec tous les hommes. C'est d'elle que vient l'humanité du Christ à laquelle nous sommes rattachés et par laquelle nous sommes sauvés.

C'est elle qui a fourni l'instrument du salut social. Et cela parce qu'elle a été choisie pour répondre au nom de tous.

Son acquiescement en effet l'a rendue mère du Verbe incarné. Qu'est-ce à dire ?

Elle a reçu le Dieu Sauveur complètement, totalement, autant que pouvait Le recevoir une créature rachetée.

Mais comme elle était répondante pour l'humanité, elle ne L'a pas reçu pour elle-même seulement, elle L'a reçu pour Le donner à tous. C'est cela la maternité divine : une créature recevant Dieu si pleinement qu'en elle Il s'unit la nature humaine, l'humanité qu'Il prend d'elle allant lui servir d'instrument pour se donner à tous les hommes.

Marie, en conséquence de ce rôle, devait donc être immaculée, la réparation par l'union divine étant chez elle totale. Mais cette plénitude de grâce n'était que le signe de sa mission : elle devait donner aux hommes ce qu'elle avait accepté pour eux : Marie, en étant mère du Christ, est mère de la grâce pour tous les hommes auxquels la relie l'humanité de son Fils. Qu'est-ce en effet que la maternité de grâce sinon la communication de cette vie surnaturelle reçue en plénitude par la Mère des élus, à tous ceux qu'elle engendre avec et par Celui qui en est la source première? (2)

(1) *S. Th.*, III, q. 30, a. 1.

(2) Voir TERRIEN, *op. cit.*, p. 50 et suiv., et son commentaire du texte de saint Léon, à propos de la fête de Noël : « La génération du Christ est l'origine du peuple chrétien et la naissance du Chef est la naissance du corps. Les fils de l'Église, appelés chacun dans leur ordre, se distinguent dans la suite des temps ; mais, nés dans les eaux du baptême,

Ce rôle social, Marie ne peut pas ne pas le continuer.

De même que le Christ, parce que tous les hommes sont rattachés à son humanité, continue à exercer sur chacun d'eux son action sanctifiante, Marie, parce que l'humanité lui a été unie par le lien spécial qui lui vient de sa divine maternité, continue à répondre à Dieu pour chacun de nous. C'est sa médiation actuelle, dont l'Assomption fut le prélude, comme l'Ascension a été le signe de la Rédemption universelle.

Ainsi se trouvent expliqués par sa fonction sociale de Mère du Sauveur tous les privilèges de Marie.

Une fois déterminé le pourquoi de l'actuelle médiation de Marie, il faudrait voir comment elle s'exerce. Les auteurs disent : en vertu des mérites acquis de la Vierge et de son intercession.

Qu'est-ce que cela peut signifier ?

La Sainte Vierge, ayant le rôle social que nous avons entrevu, accueillant le Christ en elle, L'accueillait pour nous tous. En ce sens, l'union extraordinaire de grâce dont elle fut gratifiée fut le bienfait de l'humanité et nous vivons tous de cette union. C'est de cette manière que les mérites de Marie rejaillissent sur les hommes.

Et son intercession actuelle consiste précisément dans un continuel désir, *un accueil total de Dieu pour l'humanité.*

C'est parce que l'humilité sans bornes de Marie appelle le Christ et dans la mesure où nous nous unissons, consciemment ou non, à cette humilité ravissante de la Vierge, que le Verbe se donne en elle à nous. Le Christ regarde toute l'humanité à travers Marie. Marie continue donc à recevoir Dieu pour nous, elle qui a reçu la plénitude de la grâce parce qu'elle s'est dite la servante du Seigneur.

C'est pourquoi l'on peut dire que tout chrétien naît de l'Esprit-Saint par la Vierge Marie.

En Marie, les hommes rejoignent le Christ : elle Le

---

ils *furent engendrés* avec le Christ, comme ils ont été crucifiés avec Lui... » *P. L.*, LIV, 213.

reçoit pour tous, pour ceux-la mêmes qui ne sont pas encore à Lui.

Et si l'action de Marie est efficace et universelle, c'est parce qu'elle est unie au Christ de la manière la plus intime qu'il soit possible de concevoir. C'est pourquoi elle participe de son influence universelle.

Dans la communion des saints, les membres agissent les uns sur les autres dans la mesure où ils sont unis à Dieu. Leur désir de Dieu est efficace dans la mesure même où le Verbe en eux désire le Père par l'Esprit.

Au sommet se trouve la Vierge. Comme le dit saint Thomas (1) : « Dans la mesure où l'on approche du principe, on participe à l'effet de ce principe : le Christ est le principe de la grâce, l'auteur selon sa divinité, l'instrument selon son humanité. La Bᵉ Vierge est la plus proche du Christ selon son humanité puisqu'Il l'a reçue d'elle. Elle a reçu en conséquence une plus grande plénitude de grâce ».

De par sa maternité et l'union au Christ qui en dérive, l'action de Marie s'étend donc au monde entier et efficacement.

Son attente de Dieu, qui est la forme de sa prière, ne ne peut pas ne pas être exaucée, puisque sa volonté, dans cette prière, est parfaitement unie à la volonté divine. Cette prière là est la prière parfaite, celle qui est infaillible et dont le Seigneur disait : « Si vous demeurez en moi et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez ce que vous voudrez et cela vous sera accordé ».

Ainsi donc c'est dans la mesure où nous accueillons Dieu en nous avec Marie, que Dieu s'unit à nous, notre consentement étant requis pour ratifier en notre nom personnel celui de la Vierge.

Si l'on demande ce qui lie ainsi l'humanité à la Vierge dans sa maternité, il faut répondre que ce n'est pas sa

(1) *S. Th.*, III, q. 27, a. 3.

propre action, mais bien plutôt la descente de Dieu en elle. Il y a ici influence réciproque, comme partout dans l'ordre de la grâce.

Marie est unie à ses enfants par la grâce, dont elle est la source comme mère du Verbe incarné, et cette grâce, elle l'accueille, pour elle et eux, par l'humilité de son consentement ; de même que l'âme ne peut mériter que par un acte libre acceptant la grâce, qui, elle-même, conditionne l'acte libre.

Le rôle de Marie dans la Rédemption est tout entier passif, seule la grâce divine étant active. C'est la grâce qui a toutes les initiatives, et néanmoins le rôle de Marie est essentiel et capital.

Et comment connaissons-nous ce rôle universel de Marie ?

Il s'est manifesté dans sa maternité, comme nous l'avons indiqué déjà : le Verbe prenant en elle ce corps humain *par lequel* Il atteindrait l'humanité en tous ses individus, créait par le fait même entre elle et ces individus innombrables un rapport ontologique dans l'ordre spirituel. Rapport que l'intercession-médiatrice, entendue comme un accueil constant de la divinité dans l'humanité, ne fait que continuer dans la suite des temps.

Peut-être dans la ligne de ces quelques idées pourrait-on trouver un développement à la théologie de Marie-Médiatrice.

Comprise de cette manière, la médiation de Marie prend sa place dans l'œuvre rédemptrice sans usurper d'aucune façon celle du Sauveur.

Elle est mise en rapport étroit avec la maternité de Marie, dogme central en mariologie, avec son Immaculée Conception et son Assomption.

[Remarquons en passant que beaucoup de textes patristiques parlent précisément de la médiation à propos de l'Assomption, qui va universaliser l'action de la Vierge.]

Cette explication enfin libère des difficultés d'imagination

qui proviennent de la conception d'une sorte d'intendance des grâces dont Marie serait la trésorière.

C'est une causalité plus profonde qu'elle exerce. Elle est « le type » de notre union à Dieu en même temps qu'elle en est l'instrument spirituel.

Quoi d'étonnant alors que le peuple chrétien instinctivement passe par elle pour arriver à Dieu, sentant que c'est par elle que Dieu nous regarde avec bienveillance? (1)

Dante, arrivant au terme de son voyage céleste, contemple une rose immense dont les pétales sont des groupes d'élus. Et cette rose symbolise la Rose mystique dont est né le Sauveur et dont « l'amour a fait germer la fleur étincelante des rachetés ».

Pensée profonde : c'est unis à Marie, et dans la mesure où nous lui serons semblables, que nous posséderons Dieu, puisqu'elle est, comme le dit ailleurs le poète, « la dispensatrice souveraine de l'énergie divine dans tout l'univers ».

« Ne pas passer par elle pour aller à Dieu, c'est vouloir faire voler nos désirs sans ailes. »

Plus donc nous serons convaincus de l'universelle médiation de Marie, plus nous nous adresserons à elle et plus nous unirons nos désirs aux siens, sachant que les siens sont tout-puissants sur le Cœur de Dieu ; plus enfin nous serons unis à son Fils. Concluons ces modestes pages avec saint Germain (2) : « Nul sans Vous, Vierge très Sainte, n'arrive au salut. Nul n'échappe à la souillure, si ce n'est par vous, ô toute Immaculée.

---

(1) En plus des auteurs cités, il faut mentionner aussi les nombreux et suggestifs rapports des Congrès mariaux du Folgoat (1913) et de Bruxelles (1921), les ouvrages spéciaux des PP. Godts, Hugon, Lépicier, etc., et les ouvrages généraux sur la Christologie et la Mariologie.

Nous n'avons eu malheureusement connaissance du livre de M. le Professeur Bittremieux qu'au moment où nos pages étaient à l'impression.

(2) *Hom. in S. M. Zon. P. G.* XCVIII, 380.

Nul n'obtient, si ce n'est par Vous, ô Vierge très chaste, le don d'innocence.

Nul, si ce n'est par Vous, ô Vierge comblée d'honneur, n'est admis aux faveurs de la divine miséricorde ».

R. VILAIN, S. I.